



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 30 JUILLET 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE et DE STATIONNEMENT 40 route des Aix

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de création de nouveau branchement ENEDIS en souterrain par l'entreprise SDEL BEARY, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 30 jours calendaire, 40 route des Aix – 18250 Henrichemont.
- Vu l'intérêt général ;
- Vu l'arrêté de voirie n°N25591PV du Conseil Départemental du Cher ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SDEL BEARY, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 30 jours calendaire, 40 route des Aix – 18250 Henrichemont

Article 2^{ème} : Le stationnement sera interdit aux droits des travaux, devant le 40 route des Aix – 18250 Henrichemont

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250730-2025-63-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 30.07.2025